



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 AVRIL 2018

JCT/IC/NL – N° VILLE_2018DL027

Date de convocation : 30 mars 2018
Affichage du compte-rendu : 12 avril 2018
Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES - Désignation des membres - Modification

L'an deux mille dix huit, le cinq avril à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Céline BARIOZ, Annie BERTON, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Michel MALTRAIT (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Eddie BREVALLE (donne pouvoir à Alain LEGRAS), Chantal RUBIO (donne pouvoir à Gérard POTIRON), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Danièle POTIRON), Joël CAS (donne pouvoir à Réjane CLOUPET), Philippe COLSON (donne pouvoir à Thierry BUTIN), Thierry MOLLARET (donne pouvoir à Guy PENDARIES)

Secrétaire de séance : Céline BARIOZ

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

Vu la délibération n° 061/2014 du 12 juin 2014, par laquelle le conseil municipal a créé les commissions municipales suivantes :

- Culture
- Politiques éducatives
- Environnement
- Finances
- Emploi
- Urbanisme

Vu la délibération n° 062/214 du 12 juin 2014, fixant à 10 le nombre de membres dans chacune des commissions et arrêtant leur composition,

Vu le courrier du 9 février 2018, par lequel Madame Muriel PEILLON informe Monsieur le maire de sa démission du poste de conseillère municipale,

Vu la désignation de Madame Muriel PEILLON en qualité de membre de la commission Emploi,

Considérant que le conseil municipal, lors de sa séance du 5 avril 2018, a accueilli Madame Réjane CLOUPET comme conseillère municipale en vertu des dispositions de l'article L 270 du Code Électoral,

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de revoir la composition de la commission Emploi en respectant l'expression pluraliste des élus et le principe de la représentation proportionnelle comme le prévoit l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant la demande présentée par Monsieur Guy PENDARIES, président du groupe « Unis pour Corbas »,

En conséquence, après avoir délibéré le conseil municipal :

- **DESIGNE** Madame Réjane CLOUPET en qualité de membre de la commission Emploi en remplacement de Madame Muriel PEILLON ;
- **APPROUVE** la composition de la commission Emploi comme suit :
Florent RIVOIRE, Danièle POTIRON, Martine BONNAUD, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Chantal RUBIO, Michel MALTRAIT, Annie BERTON, Réjane CLOUPET, Maurice DUMONTET.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.